



GRANDIR DIGNEMENT

ASSOCIATION LOI DE 1901 | NON-PROFIT ORGANIZATION

ÉVALUATION DU PROGRAMME

Promotion des mesures et peines alternatives à
la détention pour les enfants en conflit avec la
loi

TERMES DE RÉFÉRENCES



Commanditée par Grandir Dignement dans le cadre d'un
programme financé par l'Agence Française de Développement

Propositions à envoyer avant le 21 septembre 2020

contact@grandirdignement.org

SOMMAIRE

1° Présentation de l'association Grandir Dignement.....	3
2° Description de l'action à évaluer	4
2.1 Présentation de l'action à évaluer et de son contexte	4
2.2 Justification de l'évaluation.....	5
2.3 Description des enjeux et de la démarche générale	6
2.3.1 Problématique de l'évaluation.....	6
2.3.2 Démarche de l'évaluation	7
3° Description du travail demandé à l'évaluateur.....	7
3.1 Les faits : établir un bilan global de l'action	7
3.2 Evaluer l'action	8
3.3 Les conclusions	8
4° Description de la prestation à fournir	9
4.1 Description de l'expertise attendue	9
4.2 Calendrier.....	9
4.3 Budget disponible.....	9
4.4 Livrables (apports d'évaluation)	10

Projet n° : CZZ 2338 01 D

Pays : République de Madagascar et République du Niger

Secteur : jeunesse – justice – droit

Thèmes : enfants en conflit avec la loi – justice des mineurs – droit de l’Homme

Opérateurs : Grandir Dignement – En partenariat avec le Ministères de la Justice – OSC (intervenant en milieu carcéral + protection de l’enfance)

1° Présentation de l’association Grandir Dignement

Grandir Dignement est une ONG française à but non lucratif qui intervient auprès des enfants confrontés à la justice. Elle œuvre simultanément en France, à Madagascar et au Niger. Dans ces trois pays d’intervention, à travers des contextes très différents, Grandir Dignement cherche à garantir le respect de la dignité humaine en milieu carcéral et plus généralement durant tout le processus judiciaire. Sa stratégie poursuit trois objectifs complémentaires :

- (1) protéger les enfants détenus et les accompagner dans leur réinsertion ;
- (2) promouvoir les alternatives à la détention et les dispositifs post-carcéraux ;
- (3) appuyer les institutions et mener un plaidoyer en faveur d’une amélioration du traitement et de la perception des enfants en conflit avec la loi.

Grandir Dignement considère que chaque enfant, quel que soit son passé, doit être traité dans le respect de sa dignité humaine et doit pouvoir devenir acteur de sa vie et de la société. Adhérente au réseau Don Bosco Action Sociale, Grandir Dignement s’inspire de la pédagogie salésienne de Jean Bosco. L’association accomplit toutes ses actions dans la sobriété et la simplicité.

Historiquement, Madagascar est le premier pays d’intervention de Grandir Dignement. Dès l’origine, la lutte contre les actes contraires aux droits de l’Enfant constitue un volet essentiel du projet. Progressivement, les conditions de vie s’améliorent et les jeunes bénéficient d’une prise en charge plus respectueuse de leur dignité humaine. Peu à peu, l’association étend ses activités et intensifie ses interventions à Madagascar, puis en France depuis 2015 et au Niger à partir de 2016.

En date du 3 avril 2020, l’association est présente dans 7 établissements pénitentiaires au sein des territoires malgache et nigérien. Un accompagnement global est mis en place : appui médical et alimentaire, suivi judiciaire, suivi éducatif et professionnel, accompagnement post-carcéral. Une présence quotidienne de travailleurs sociaux assure cette approche. Environ 350 enfants, âgés de 8 à 18 ans bénéficient de cette assistance. Convaincue que l’incarcération systématique n’est pas une fin en soi, Grandir Dignement a initié, en partenariat avec les acteurs étatiques, en 2014 à Madagascar et en 2017 au Niger des projets visant à mettre en place des alternatives à la détention afin de favoriser une justice adaptée à l’enfant. En date du 21 avril 2020, 7 juridictions ont initié des dispositifs alternatifs à la détention, 3 juridictions à Madagascar et 3 au Niger.

2° Description de l'action à évaluer

2.1 Présentation de l'action à évaluer et de son contexte

Le projet à évaluer, intitulé :« *Promotion des mesures et peines alternatives à la détention pour les enfants en conflit avec la loi* » vise l'expérimentation et le développement des mesures et peines alternatives à la détention pour les enfants dans deux États où l'incarcération est quasi-systématique : la République de Madagascar et la République du Niger.

CONTEXTE GENERAL :

Les Républiques de Madagascar et du Niger font partie des pays les plus pauvres du monde avec un Indice de Développement Humain (IDH) particulièrement faible.¹

La majorité des enfants incarcérés à Madagascar et au Niger le sont à la suite d'un acte de délinquance motivé par leur situation sociale et économique extrêmement précaire. A Madagascar, 70% des enfants sont en détention préventive avec un nombre moyen de 1 200 enfants détenus. Au Niger, les informations concernant le nombre d'enfants placés en détention sont inexistantes. Grandir Dignement accompagne les enfants en détention dans 3 maisons d'arrêts soit environ 130 enfants.

En détention, les enfants se trouvent dans une situation de vulnérabilité importante : besoins fondamentaux insatisfaits, vétusté des infrastructures, surpopulation, garanties judiciaires inexistantes, absence de mesure visant à leur éducation et leur insertion, manque de formation du personnel... Il s'avère donc urgent d'accompagner ces enfants.

PRESENTATION DE L'ACTION A EVALUER :

Objectif : L'objectif du programme « **Promotion des mesures et peines alternatives à la détention pour les enfants en conflit avec la loi** » est de soutenir les États dans la prise en charge des enfants en conflit avec la loi dans le respect des droits de ces derniers. Plus précisément, le projet vise d'une part l'expérimentation et le développement des mesures et peines alternatives à la détention pour les personnes mineures dans les États malgaches et nigériens. Et, d'autre part, la création d'un mécanisme élaboré en lien avec les autorités des deux pays visant la généralisation de ces alternatives. Enfin, le projet vise également à améliorer la considération du grand public et des acteurs liés à l'enfance en ce qui concerne les mesures et peines alternatives à la détention des personnes mineures.

Bénéficiaires : Les bénéficiaires au cœur de ce projet sont les enfants en conflit avec la loi : filles et garçons âgés de 13 ans (responsabilité pénale) à 18 ans (majorité pénale). L'action s'ancre dans une collaboration avec le Ministère de la justice de chacun des deux pays d'intervention et cible également les écoles de travail social ainsi que les écoles de la magistrature, de police et de l'administration pénitentiaire. Cela par le biais de formation et/ou de séances de sensibilisation spécifiques au suivi et l'accompagnement des ECL. Enfin, ce projet profite aux organisations de la société civile des deux pays d'intervention puisque ces dernières pourront bénéficier d'un soutien technique et financier afin d'améliorer leurs compétences relatives à la protection et l'accompagnement des ECL.

¹Madagascar se place 162^{ème} sur 189 avec un IDH de 0,521. Le Niger, classé 189^{ème} sur 189, présente un IDH de 0,377, le plus faible au monde en 2019. Source : 2019 Human Development Index Ranking <http://hdr.undp.org/en/content/2019-human-development-index-ranking>

Durée et montant : Le projet, d'une durée de 36 mois (du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020) dispose d'un budget de 363 274€.

Moyens Humains : Pour mettre en œuvre ce projet, les ressources humaines initialement prévues dans le cadre du programme sont les suivantes : au siège en France, la directrice et le DAF travaillent à la supervision du projet ; au Niger et à Madagascar, un(e) responsable national(e), un comptable/RH, un conseiller pédagogique, un(e) chargé(e) juridique et plaidoyer (Madagascar uniquement), un assistant comptable logisticien livreur (Niger uniquement), des travailleurs sociaux et divers prestataires travaillant à la mise en œuvre du projet. Comme le mettra en exergue l'évaluation, certains changements ont cependant été opérés lors de la mise en œuvre du programme.

Moyens techniques : Les moyens techniques initialement mobilisés concernent principalement les bureaux (bureau pour les membres de l'association + bureau pour les services de MPA) et le matériel qui les accompagnent ainsi que les frais liés aux véhicules (essences véhicules et entretiens des véhicules) et aux déplacements.

Implication des acteurs étatiques : Indicateur de l'intérêt que les autorités portent pour les alternatives à la détention, de récentes législations, mettant en exergue les alternatives à la détention, ont été adoptées dans les deux pays. Toutefois, la pratique de la mise en détention préventive des enfants suspectés d'infraction reste quasi systématique dans les tribunaux. Cependant, l'expérience de Grandir Dignement dans son soutien aux Ministères de la justice des deux pays, révèle que lorsque l'État est appuyé par un partenaire à travers un projet-pilote d'alternative à la détention, la pratique judiciaire des tribunaux ciblés se trouve progressivement mise en cohérence avec l'esprit des lois.

Concrètement, la mise en détention préventive des mineurs commence, modestement mais assurément, à reculer tant à Madagascar, avec le premier service de liberté surveillée créé et mis en œuvre conjointement par le Ministère de la Justice et Grandir Dignement depuis Juillet 2014, qu'au Niger où Grandir Dignement initie d'une part le « Placement Éducatif en Milieu Ouvert » et d'autre part le recours à la liberté provisoire (avec accompagnement psycho-social). Ces deux dispositifs à forte dimension socio-éducative permettent d'accompagner des jeunes en prise avec la justice et les aident à dénouer eux-mêmes les mécanismes qui les ont amenés à enfreindre la loi, via notamment un accompagnement holistique (soutien psycho-social, insertion scolaire ou professionnelle etc...).

Détails des activités : EN ANNEXE 1, le cadre logique expose l'ensemble des objectifs, des activités et des résultats prévus dans le cadre du programme. Ces éléments sont la base principale sur laquelle s'effectuera l'évaluation.

2.2 Justification de l'évaluation

Dans la cadre de la convention de financement entre l'Agence Française de Développement et Grandir Dignement, il est prévu de procéder à une évaluation finale externe des activités. Cette évaluation concerne l'ensemble des activités initialement prévues dans le cadre du programme « *Promotion des mesures et peines alternatives à la détention pour les enfants en conflit avec la loi* » au sein des républiques de Madagascar et du Niger (01/01/2018 au 31/12/2020).

De manière générale, il est nécessaire d'évaluer l'atteinte des objectifs et des résultats définis dans le programme ; l'effectivité ainsi que l'efficacité des activités prévues et/ou initiées (**cf cadre logique Annexe 1**). Cela afin de capitaliser, d'améliorer les programmes futurs, de partager les réflexions que l'évaluation fait ressortir de l'action en interne et entre les différents partenaires de l'action, d'alimenter la redevabilité autour de l'action

- Principales interrogations et hypothèses préalables concernant l'objet à évaluer :
 - Les MPA permettent-elles d'éviter le recours à l'incarcération et/ou la récidive des jeunes ?
 - Les enfants/jeunes ayant bénéficiés d'une MPA sont-ils davantage sur « un chemin d'insertion » que des jeunes n'ayant pas bénéficié de ce type de mesures ?
 - Les MPA sont-elles acceptées de manière positives par : Le secteur associatif, les acteurs étatiques, les familles/jeunes, la société civile ?
 - Les MPA sont-elles une réponse réelle face aux besoins constatés par les acteurs en lien avec les ECL ?
 - Les autorités judiciaires ont-t-elles recours aux MPA en tant que réelles alternatives à l'incarcération ?
 - Les LS, mesures pénales, ne viennent-elles pas compenser la faiblesse du système social en matière de mesures éducatives à domicile ?
 - La LS pourrait-elle être déployée effectivement et correctement sur l'ensemble du territoire, y compris en milieu rural ?
 - Le programme met-il en exergue la nécessité de soutenir la création d'un corps de travailleurs sociaux rattaché aux acteurs étatiques ?
 - Le dispositif MPA pourrait-il être intégré à terme au budget annuel du Ministère de la Justice ?
 - Existe-t-il une discrimination de fait avec des alternatives qui concerneraient uniquement les enfants ayant une cellule familiale, mettant ainsi de côté les jeunes les plus vulnérables ?
 - La collaboration avec les autorités et agents sociaux de l'État a-t-elle été satisfaisante, constructive et croissante ?

- Utilisation des résultats de l'évaluation :
 - Capitaliser l'expérience
 - Améliorer les programmes futurs
 - Partager les réflexions que l'évaluation fait ressortir de l'action en interne et entre les différents partenaires de l'action
 - Alimenter la redevabilité autour de l'action
 - Conduire des plaidoyers futurs

2.3 Description des enjeux et de la démarche générale

2.3.1 Problématique de l'évaluation

Grandir Dignement souhaite placer cette évaluation de l'action dans une démarche d'évaluation/contrôle global de la « réussite » de ses projets et de renforcement des compétences.

Cette évaluation aura principalement pour objectifs de (liste non-exhaustive):

- Evaluer si l'objectif global du projet est atteint
- Evaluer la mise en œuvre des objectifs spécifiques
- Mesurer la contribution des objectifs spécifiques à l'objectif global
- Mesurer l'impact des activités grâce aux différents indicateurs de suivis : résultats attendus, chiffres clés, cibles visées atteintes...
- Evaluer la prise en compte des approches transversales dans le projet (environnement et climat, genre, jeunesse, ...)

- Evaluer le renforcement des capacités des partenaires

2.3.2 Démarche de l'évaluation

L'évaluation se tiendra principalement dans les villes d'Antananarivo (Madagascar) et de Niamey (Niger). Des missions seront également effectuées dans certaines juridictions ayant déployé les alternatives à la détention (soit, à date d'avril 2020 : Zinder, Maradi, Diego, Mahajanga).

Planning d'intervention proposé :

Octobre 2020	- Réunion de cadrage avec le consultant-e international-e au siège de Grandir Dignement à Strasbourg : prise de connaissance du programme et de son fonctionnement, compréhension des enjeux de l'évaluation
Octobre 2020	-Mission de terrain délégation Niger -8 jours sur place
Novembre 2020	-Mission de terrain délégation Madagascar (Tana + localité d'extension) -10 jours sur place
Décembre 2020	-Bilan : entretien auprès délégations de Grandir Dignement + sièges, feed-back sur les missions de terrain
Janvier 2021	-Remise du rapport final

Sur la base de ces éléments, il est demandé aux évaluateurs-trices de faire dans leur offre des propositions détaillées en ce qui concerne la méthodologie d'évaluation qu'ils souhaitent utiliser et de faire éventuellement d'autres propositions méthodologiques argumentées. Les consultants-es présenteront également le calendrier de l'évaluation, la répartition du nombre de jours de travail proposée entre chaque évaluateur-trice aux différentes phases de l'évaluation, et l'articulation entre les membres de l'équipe d'évaluation.

3° Description du travail demandé à l'évaluateur

3.1 Les faits : établir un bilan global de l'action

Processus : partir d'observations recueillies, classées et triées pour en déduire des constatations.

- Description de l'action, des objectifs, des acteurs
- Rappel du contexte
- Description de la logique d'intervention et du cadre juridique
- Description des évolutions quantitatives et qualitatives des moyens utilisés
- Examen des partenariats
- Etude des instruments utilisés
- Présentation des modalités de suivi et pilotage de l'action

3.2 Evaluer l'action

Processus : à partir des **constatations**, appliquer les critères de l'**analyse** pour aboutir aux **jugements**

- **La pertinence** : examine le bienfondé de l'action au regard des objectifs et enjeux de départ
- **La cohérence** : apprécie les rapports entre les divers éléments constitutifs de l'action
- **L'effectivité** : rend compte de la réalité des actions conduites
- **L'efficacité** : apprécie le degré de réalisation des objectifs de l'action ainsi que ses éventuels effets non attendus (+ ou -)
- **L'efficience** : étudie la relation entre les coûts et les avantages
- **L'impact** : juge les retombées de l'action à moyen et long terme en étudiant les effets de celle-ci dans un champ plus vaste (effets immédiats et impacts à plus long terme)
- **La viabilité (ou la pérennité)** : examine si l'action a engendré une structure ou des pratiques capables de « vivre » et de se développer après la fin de l'intervention

Il n'est pas nécessaire de reprendre tous les critères, il est souhaitable d'établir des priorités.

3.3 Les conclusions

Processus : à partir des **jugements** établis, déterminer les **conclusions**.

- Quelles conclusions ont été déduites ?
- Les conclusions répondent-elles aux questions des TDR ?
- Quelles ont été les forces et les faiblesses du projet ?
- Quelles sont les causes des écarts par rapport à ce qui était prévu ?

1.1 Les recommandations

Processus : à partir des **conclusions**, et sur la base des **résultats** de l'action et d'une **analyse** du contexte de l'action, établir des **recommandations**. Les propositions doivent être réalistes.

- Comment les atouts (ou forces) du projet peuvent être consolidés ?
- Dans quelles mesures les difficultés (ou faiblesses) du projet peuvent-elles être résolues ?
- Quelles est la hiérarchie des préconisations (selon leur importance et selon un calendrier prévisionnel) ?
- Quelles sont les recommandations d'ordre stratégique et celles d'ordre opérationnel ?
- Plus généralement, quels sont les enseignements à tirer ?

1.2 Tirer des enseignements

Enseignements plus généraux pouvant être étendus à d'autres actions.

1.3 Synthèse

- Quels sont les objectifs de l'évaluation ?
- Quelles sont les différentes questions auxquelles l'évaluateur a tenté de répondre induites par la problématique de l'évaluation ?

- Quelles sont les conclusions apportées à chaque question ?
- Quelles sont les recommandations apportées à chaque conclusion ?

4° Description de la prestation à fournir

4.1 Description de l'expertise attendue

L'évaluateur sera choisi par la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût :

- Offre technique : compréhension des TDR, méthodologie, expériences du ou des auditeurs
- Offre financière : tarifs journaliers, nombre de jours proposés, frais annexes, offre globale correspondant au budget disponible

Il sera demandé à l'évaluateur de fournir :

- Une note de compréhension des termes de référence et de présentation de la méthodologie utilisée
- Les références et expériences du/des évaluateurs
- La constitution de l'équipe, la répartition des responsabilités entre ses membres et les CV des personnes proposées pour réaliser l'audit
- Le calendrier prévisionnel d'intervention ainsi qu'une estimation des charges en hommes/jours.
- Une offre financière comportant le budget global (préciser la devise et le taux de change utilisé le cas échéant), Hors Taxe et Toutes Taxes Comprises, ainsi que les prix détaillés (honoraires, indemnités journalières, frais de transport, etc.).

4.2 Calendrier

Réponse à l'appel d'offre: DATE LIMITE fixé au 21 septembre 2020

Envoi des propositions : Mme Hélène MULLER, Directrice : contact@grandirdignement.org

Période de l'évaluation : A définir entre 1^{er} octobre et 31 décembre 2020

Restitution du rapport final : Janvier 2021

4.3 Budget disponible

Le/les offres peuvent concerner :

- L'évaluation sur 1 pays (Madagascar ou Niger) : Maximum de 5 000 €
- L'évaluation sur les 2 pays (Madagascar et Niger) : Maximum de 10 000 €

Ces montants incluent l'ensemble de la prestation, y compris voyages et déplacements, honoraires, prises en charge divers etc.

4.4 Livrables (apports d'évaluation)

- ❖ Rapport d'évaluation de l'action
- ❖ CR de mission détaillé

Le rapport d'évaluation définitif doit comporter les éléments suivants (liste non-exhaustive) :

- Un sommaire
- Une liste des sigles utilisés
- Une carte
- Une synthèse du rapport : nb de pages à définir ; sous parties...
- Un rappel méthodologique
- Une analyse
- Des conclusions
- Des recommandations
-

Le rapport peut comporter des annexes telles que les TDR de l'évaluation, la liste des personnes rencontrées, le CR des études de terrain, les instruments de collecte de l'information...

Le rapport final devra être remis en 5 exemplaires papiers et sous format numérique.

Il sera remis à Grandir Dignement au plus tard en décembre 2020.

LE 31/08/2020

MULER Hélène

Directrice

contact@grandirdignement.org



Annexe 1 : CADRE LOGIQUE

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables et quantifiés si possible	Sources et moyens de vérification
Objectif global	Soutenir les Etats dans la prise en charge des personnes mineures en conflit avec la loi dans le respect des droits de l'enfant.	Les MPA sont développées à tous les échelons afin de devenir une mesure privilégiée : formation en amont des acteurs judiciaires et sociaux / dispositif permettant la mise en œuvre de service de MPA sur l'ensemble du territoire / sensibilisation du grand public et des communautés traditionnelles	<p>Nombre d'ordonnances de PMA établi au niveau national sur les 3 années</p> <p>Nombre d'entités effectuant le suivi d'ECL en PMA au niveau national à la fin du projet</p> <p>Capacité d'accueil des services au niveau national à la fin du projet</p>
Objectif(s) spécifique(s) (Et sous-objectifs spécifiques)	<p>OS 1 : Les mesures et peines alternatives à l'incarcération des personnes mineures augmentent et se diversifient sur Niamey et Tananarive</p> <p>OS 2 : Un processus de généralisation du dispositif des mesures et peines alternatives à l'incarcération des personnes mineures est engagée</p> <p>OS 3 : Le grand public et les acteurs liés à l'enfance ont une bonne considération des</p>	<p>OS 1 : Sur les capitales Nigérienne et Malgache, un service pilote de MPA à l'incarcération des ECL d'une capacité de suivi de 75 mesures est fonctionnel. Ces services mettent en œuvre des suivis à domicile, des mesures-réparations et une orientation.</p> <p>OS 2 : Des entités sont accréditées sur l'ensemble du territoire afin d'effectuer, suivant le cahier des charges, le suivi d'ECL bénéficiant de mesures alternatives à la détention.</p> <p>OS 3 : Le grand public et les acteurs liés à l'enfance sont formés ou sensibilisés à l'accompagnement des ECL et au fonctionnement des MPA.</p>	<p>OS1 : Document organisationnel des services/ Nb et type d'ordonnances de MPA</p> <p>OS2 : cartographie des entités/Nb de mesures suivis par les entités.</p> <p>OS3 : Évaluation des participants à l'issue des séances/ CR des événements-plaidoyers</p>

	mesures et peines alternatives à l'incarcération des personnes mineures.		
Résultats attendus	<p>OS 1 :</p> <p>R1 : Sur 2 localités (Niamey/Antananarivo), les ECL bénéficient de suivi à domicile (LS/PEMO) en alternative à la détention.</p> <p>R2 : Sur 2 localités (Niamey/Antananarivo), des dispositifs de mesures-réparations sont fonctionnels</p> <p>R3 : Les ECL sont orientées vers des acteurs de protection de l'enfance ou entreprises pendant ou à l'issue de la mesure alternative.</p> <p>OS 2 :</p> <p>R1 : Le Ministère de la Justice met en œuvre un processus de généralisation des MPA.</p> <p>R2 : L'application des MPA est homogène et respectueuse des ECL sur l'ensemble du territoire</p> <p>OS 3 :</p>	<p>OS 1</p> <p>R1 : A l'issu de la tranche 1, les capacités de suivi des LS/PEMO sont : 40 sur Tananarive et 10 sur Niamey</p> <p>A l'issu de la tranche 2, les capacités de suivi des LS/PEMO sont : 40 sur Tananarive et 15 sur Niamey</p> <p>R2 : A l'issu de la tranche 1, les modalités pratique des TIG/PSC et lieux de réalisation seront identifiés.</p> <p>A l'issu de la tranche 2, les capacités de suivi des TIG/PSC sont : 10 sur Tananarive et 10 sur Niamey</p> <p>R3 : 75% des jeunes sont inscrits et assidus dans une activité visant l'insertion</p>	<p>OS 1</p> <p>Documents organisationnels des services-pilotes</p> <p>Nb de mesures suivis par les services-pilotes</p> <p>Documents relatifs au suivi socio-éducatif des ECL</p> <p>OS2 :</p> <p>Validation du dispositif de généralisation par le Ministère de la justice</p> <p>Descriptif des formations</p> <p>CR interventions</p> <p>Évaluation des participants</p>

	<p>R1 : Des temps d'échange sur les MPA sont organisés avec le grand public.</p> <p>R2 : Des réunions d'information et modules de formations relatif aux MPA sont organisés à destination des autorités étatiques et des acteurs liés aux ECL</p>	<p>OS2</p> <p>R1 : Un dispositif officiel permet à des organisations de la société civile d'être agréées pour accompagner des ECL en MPA</p> <p>R2 : 8 organisations de la société civile sont identifiées et bénéficient d'un accompagnement.</p> <p>OS3 :</p> <p>R1 : 8 espaces d'échanges tenues sur les 2 pays.</p> <p>R2 :</p> <p>Sur Niamey et Tananarive :</p> <p>10 séances organisées avec les représentants communautaires/ministériels</p> <p>Des formations sont dispensées auprès des étudiants des écoles en travail social (45h)</p> <p>Des sensibilisations (18) sont dispensés auprès des étudiants des écoles de formation à la magistrature, à la police et à l'administration pénitentiaire</p>	<p>CR des déplacements en province</p> <p>OS3 :</p> <p>Descriptif des formations et des sensibilisations</p> <p>Évaluation des participants</p> <p>CR des interventions</p> <p>Documents de communication</p>
<p>Activités à développer</p>	<p>OS1</p> <p>R1 :</p>	<p>OS1 :</p> <p>R1 :</p> <p>1 document de bilan/synthèse rédigé pour les 2 pays</p>	<p>OS1 :</p> <p>R1 et R2 :</p> <p>Effectivité du bilan</p> <p>Ordonnances des MPA</p>

	<p>1.1 : Effectuer un recueil de données relatives aux services de mesures alternatives à la détention des ECL</p> <p>1.2 : Définir un dispositif permettant d'évaluer l'impact des MPA sur les ECL</p> <p>1.3 : Assurer la mise en œuvre de deux services-pilotes de suivi éducatif à domicile en alternative à la détention</p> <p>1.4 : Renforcer les compétences des travailleurs sociaux</p> <p>R2 :</p> <p>2.1 : Permettre la mise en application des TIG</p> <p>2.2 : Mettre en œuvre 2 services-pilotes de TIG</p> <p>R3</p> <p>3.1 : Constituer un panel</p> <p>3.2 : Appuyer les entités accueillant les ex-ECL</p> <p>3.3 : Évaluer l'efficacité de la réinsertion</p> <p><u>OS 2</u></p> <p>R1</p>	<p>1 document détaillant le dispositif mesurant l'impact des MPA</p> <p>24 analyses de la pratique dispensées</p> <p>36 formations bimestrielles dispensées (dont 6 sur la dimension genre)</p> <p>Des travailleurs sociaux sont recrutés (12)+ conseiller pédagogique</p> <p>Les ECL bénéficiant de LS/PEMO suivis par les travailleurs sociaux des services (dont 18 groupes de parole/échange sur la dimension genre)</p> <p>R2 :</p> <p>1 document explicitant les modalités de mise en œuvre des mesures-réparations validé par les gouvernements</p> <p>2 réunions d'information organisés sur Niamey - Tananarive</p> <p>2 services mettant en œuvre les TIG/PSC créés sur Niamey - Tananarive</p> <p>Des travailleurs sociaux sont recrutés (cf ci-dessus 12) + conseiller pédagogique</p> <p>Les ECL bénéficiant de TIG/PSC suivis par les travailleurs sociaux des services</p> <p>R3 :</p> <p>Un panel d'entreprises, écoles, OSC est identifié.</p> <p>6 séances d'informations organisés (1 par/an sur Niamey-Tananarive)</p>	<p>Éléments relatifs au suivi des ECL (CR visites à domicile, projets individuels, rapports aux magistrats...)</p> <p>CR réunion</p> <p>Fiche de présence aux analyses de la pratique et aux formations</p> <p>Documents liés au recrutement</p> <p>R3 :</p> <p>Conventions de partenariat</p> <p>Fiche d'identité des entités</p> <p>Éléments relatifs au suivi des ECL (CR visites à domicile, projets individuels, rapports aux magistrats...)</p> <p>CR + fiche de présence</p> <p>Évaluation des participants</p> <p><u>OS2 :</u></p> <p>R1 :</p> <p>Effectivité du plan national</p> <p>Effectivité de l'annuaire</p> <p>Effectivité du cahier des charges</p>
--	--	--	---

	<p>1.1 : Accompagner le Ministère de la justice dans la détermination des modalités de généralisation des MPA</p> <p>1.2 : Accompagner les Ministères dans l'identification de organisations de la société civile</p> <p>1.2: Promouvoir la création d'un cahier des charges pour les organisations de la société civile</p> <p>R2 :</p> <p>2.1: Appuyer au niveau technique et financier + supervision des organisations de la société civile</p> <p>2.2: Appuyer au niveau technique et financier des temps de formations organisés en lien avec le Ministère de la justice</p> <p><u>OS3</u></p> <p>R1</p> <p>1.1 Mener un plaidoyer-participatif</p> <p>1.2 Diffuser des outils de sensibilisation</p> <p>1.3 : Effectuer des séances-débats</p>	<p>1 document évaluant l'insertion socio-professionnel des ECL</p> <p><u>OS2 :</u></p> <p>R1 :</p> <p>Dans chaque pays-cible, conception de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un plan national d'extension territoriale des MPA ; - Un annuaire des organisations de la société civile est conçu et remis au Ministère de la justice ; - Un cahier des charges « cadre des suivis en mesure alternative », à destination des organisations de la société civile, est validé par le Ministère de la justice ; <p>R2 :</p> <p>1 séminaire à Niamey</p> <p>Déplacements sur 3 localités en république du Niger et 5 localités en république de Madagascar</p> <p>1 journée de lancement à Tananarive</p> <p><u>OS3 :</u></p> <p>R1 :</p> <p>1 visuel de sensibilisation distribué dans chaque pays,</p> <p>10 séances d'échanges-débat (Tananarive + 5 localités et Niamey+ 3 localités),</p> <p>2 événements-plaidoyers (Tananarive et Niamey)</p>	<p>R2 :</p> <p>Ordre et CR de mission</p> <p>Actes du séminaire et de la journée de lancement</p> <p>Fiche de présence</p> <p>Évaluation des participants</p> <p><u>OS3 :</u></p> <p>R1 :</p> <p>Documents de communication relatifs aux événements plaidoyer (presse)</p> <p>Effectivité du visuel</p> <p>CR des séances d'échanges-débats.</p> <p>R2 :</p> <p>Planning et contenu des interventions</p> <p>Fiches de présence</p> <p>Évaluation des participants</p> <p>CR internes</p>
--	---	---	---

	<p>R2</p> <p>2.1 : Organiser des sensibilisations des acteurs étatiques et communautaires</p> <p>2.2 : Promouvoir des sessions interministérielles en lien avec le Min Jus</p> <p>2.3 : Promouvoir la création d'un cursus « ECL » au sein des écoles de travail social</p> <p>3.3 : Promouvoir une version allégée du cursus au sein des écoles de la magistrature, de police et de l'Administration pénitentiaire</p>	<p>R2 :</p> <p>10 séances de sensibilisation et d'échanges avec les acteurs étatiques des localités ou communautés (5/pays)</p> <p>6 séances de travail interministériel (3/Pays)</p> <p>45H de formation ECL au sein des écoles de travail social (10h/an : Madagascar +5h/an : Niger) menés en lien avec les formateurs des écoles susmentionnées.</p> <p>18 sensibilisations au sein des écoles de formation à la magistrature, à la police et à l'administration pénitentiaire (1 intervention/an auprès des entités susmentionnées au Niger et à Madagascar)</p> <p><u>Moyens transversaux :</u></p> <p>Des travailleurs sociaux sont recrutés et effectuent le suivi des ECL</p> <p>2 profils plaidoyer et juridique sont en charge des activités de généralisation des MPA et des sensibilisations.</p> <p>2 profils conseiller pédagogique sont en charge des activités liées aux renforcements des compétence et aux formations.</p> <p>2 resp projet et 2 comptables assurent le suivi opérationnel et financier</p>	<p style="text-align: center;">COÛTS</p> <p>Frais de fonctionnement : 45 900 euros</p> <p>RH : 88 644 EUR</p> <p>Appui, suivi et contrôle : 3 200 EUR</p> <p>Immobilier : 2 000 EUR</p> <p>Fournitures et consommables : 6 840 EUR</p> <p>Fonds/Dotation ; 12 000 EUR</p> <p>Activités 139 880 EUR</p> <p>Evaluat° et audit : 16 000 EUR</p> <p>Imprévu : 9 434 EUR</p> <p>Frais Admin : 38 868 EUR</p> <p>Total : 362 766 EUR</p>
--	--	--	---